

question, monsieur l'Orateur, et je prie nos vis-à-vis de se rappeler ces mots avant de lancer des accusations de mauvaise foi:

En soulignant ces faits, je ne cherche nullement à contester votre droit d'imposer des redevances ni à faire des remarques sur votre politique en matière de redevances. Néanmoins, je me dois de préciser que toute mesure que vous pourrez prendre au sujet des redevances ne devra pas être au détriment de notre liberté d'action dans le domaine de l'impôt fédéral.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Au dire de M. Lougheed, cet avertissement, que je croyais bien clair, ne signifiait pas à ses yeux que le gouvernement fédéral irait jusqu'à modifier l'entente traditionnelle relative aux redevances provinciales. J'accepte sans réserve sa déclaration et je regrette qu'un malentendu ait pu se produire. Néanmoins, je suis toujours d'avis que l'avertissement ne pouvait être plus clair.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Je le relis car je crois qu'il y a un léger malentendu.

M. Broadbent: Je l'ai lu. J'ai le texte ici.

M. Trudeau: Je le relis car vous ne semblez pas avoir compris. J'ai dit:

... je me dois de préciser que toute mesure que vous pourrez prendre...

Je m'adressais à M. Lougheed, mais j'ai écrit la même chose à M. Blakeney.

M. Turner (Ottawa-Carleton): La même lettre.

M. Trudeau: Dans la même lettre, j'ai dit:

... je me dois de préciser que toute mesure que vous pourrez prendre au sujet des redevances ne devra pas être au détriment de notre liberté d'action dans le domaine de l'impôt fédéral.

Je pense que nous avons lancé cet avertissement aussi clairement que possible étant donné que le gouvernement fédéral n'avait pas encore pris de décision quant à la nature des mesures qu'il prendrait. Nous nous réservons le droit d'agir en principe. Nous n'avions pas encore choisi nos moyens d'action, mais quant à moi, j'étais certain, et je l'ai dit clairement aux premiers ministres, que le gouvernement fédéral devrait intervenir pour protéger sa part fiscale. La question de savoir comment notre objectif restait sans réponse. Cette décision a été prise après la réunion des premiers ministres quelques semaines avant l'exposé budgétaire du 6 mai. Dans son exposé budgétaire, le ministre des Finances a expliqué pourquoi nous empruntons cette voie plutôt qu'une autre. Il serait peut-être utile de répéter très brièvement certains des arguments invoqués.

Pourquoi avons-nous décidé de rendre les redevances non déductibles au lieu de choisir un autre moyen? Pour de très bonnes raisons. Après avoir bien examiné toutes les possibilités qui nous étaient offertes, nous avons constaté que c'était la seule façon de redonner au gouvernement fédéral une part équitable des profits tirés de l'exploitation des ressources. Il n'y avait pas d'autres solutions. En fait, si nous avions encore permis de déduire les redevances en supprimant d'autres stimulants accordés par le fédéral aux industries de ressources, nous serions encore loin d'obtenir une part équitable. Si nous avions supprimé l'allocation d'épuisement des ressources, la déduction de

Le budget—M. Trudeau

100 p. 100 des coûts de prospection, la déduction de 30 p. 100 des coûts de mise en valeur et les nouveaux abattements—si nous avions fait tout cela, nous n'aurions pas encore pu rétablir l'équilibre en raison de l'énorme part qui échoit aux provinces en raison de la structure des redevances.

J'invite les députés à lire la lettre d'un bout à l'autre; cette lettre, je le répète, avait été envoyée 15 jours avant l'accord en mars, et j'inviterais ensuite les députés à la comparer à la déclaration qu'a faite à la Chambre mercredi dernier le chef de l'opposition quand il a dit:

Le ministre des Finances et le premier ministre devaient savoir que les provinces en cause n'auraient jamais conclu un tel accord le 27 mars si elles avaient pu soupçonner ce que le ministre des Finances comptait faire le 6 mai, et qu'il a d'ailleurs répété lundi soir.

Puis, ont suivi ces paroles mémorables:

C'est ce que j'entends par trahison, monsieur l'Orateur. Les traîtres sont à nouveau à l'œuvre!

Des voix: Quelle honte!

M. Trudeau: S'il y a eu trahison, elle n'est pas venue de nous, mais de l'ami du chef de l'opposition qui l'a mal informé au point de le faire grimper sur la branche qui a maintenant été coupée.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: On a aussi avancé qu'après avoir pris la décision que nous avons annoncée le 6 mai, nous aurions dû supposer que l'accord du 27 mars était nul et reconvoquer les premiers ministres. Cela présupposait, évidemment, que l'accord couvrirait la question des taxes et des redevances, ce qui, comme je l'ai déjà fait remarquer, n'était tout simplement pas le cas. L'honorable député d'en face croit-il vraiment, par exemple, que nous aurions accepté le taux de redevances de 100 p. 100 adopté par la Saskatchewan, ne laissant ainsi rien au fédéral sous forme d'impôts sur le revenu des corporations provenant du surplus de recettes occasionné par la majoration du prix de quelque \$4 à environ \$6.50. Se range-t-il à l'opinion exprimée par le premier ministre Blakeney dans une interview publiée par la presse hier, et selon laquelle, en principe, les provinces devraient recevoir la totalité après le versement d'un juste dividende aux sociétés? Je regrette ce principe, car il implique que les Canadiens n'ont, en tant que groupe, aucun droit au supplément de ressources dû à l'augmentation de valeur, sur le marché de leurs richesses naturelles.

● (1630)

Je défie le chef de l'opposition (M. Stanfield) de me dire s'il accepte le principe énoncé par le premier ministre de la Saskatchewan. J'aimerais particulièrement savoir ce que les députés, membres du Nouveau parti démocratique, pensent de cette nouvelle doctrine. Qu'en pensent-ils, eux et le premier ministre Schreyer? Faites-le moi savoir. Naturellement, la question des redevances était essentielle aux intérêts provinciaux, comme d'ailleurs un certain nombre d'autres éléments que tous les gouvernements ont dû prendre en considération avant d'aboutir à la fixation du prix à \$6.50; c'était pour tous un compromis que tous acceptèrent en sachant que ce prix serait révisé avant longtemps et qu'un nouveau marché serait conclu dans lequel la taxe sur les exportations, par exemple, jouerait certainement un moins grand rôle.